

## A la Une



## Réservez votre emplacement de 4 ml minimum avant le 28 mars!

- 4€/ml pour les particuliers
- 5€/ml pour les professionnels
  Formulaire d'inscription disponible auprès du Comité des fêtes, en mairie ou sur www.agnetz.fr

## Chasse aux œufs, le lundi 1er avril

Pour tous les enfants du village âgés de 2 à 12 ans. Inscription gratuite sur place de 14h30 à 14h50 devant la salle Sainte Agnès (rue du Bosquet)

# Fête foraine durant tout le week-end de Pâques

Des tours de manèges seront offerts le lundi après-midi aux enfants de la commune.

## Rejoignez le Comité des fêtes!



Dans le cadre de son Assemblée générale qui aura lieu **le 8 mars prochain à 19h, salle Saint Léger**, le comité des fêtes lance un appel aux habitants d'Agnetz :

« Si vous souhaitez vous investir dans la vie associative de notre village en participant à l'organisation de festivités (brocantes, animations pour les enfants, jeux Intervillages, fête de Noël...), si vous avez des idées à partager,... n'hésitez pas à venir nous rejoindre le 8 mars lors de notre AG. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés possibles pour renforcer notre équipe de bénévoles et continuer ainsi à offrir des moments de détente et de joie aux agnessois. »

Renseignements: M. François MOREIRA au 06 89 83 88 97



#### Conseil de saison!

## Nid de frelons : c'est le moment de fabriquer vos pièges

Avec l'arrivée des beaux jours revient un prédateur redoutable : le frelon asiatique. Pour lutter contre ce fléau, vous pouvez d'ores et déjà préparer vos pièges. La période -février à avril- est idéale pour piéger les futures reines qui sortent de leur hibernation pour préparer leurs nids. Des tutoriels sont disponibles sur internet (cf. <a href="https://www.youtube.com/watch?v=15B9VCKq-qs">https://www.youtube.com/watch?v=15B9VCKq-qs</a>.



## **Environnement**



## Quid sur le tri des biodéchets

Comme vous le savez, le tri des biodéchets appelés aussi « déchets de cuisine ou de table » est dorénavant obligatoire (loi n° 2020-105). Parmi les solutions retenues par les communes du Pays du Clermontois, <u>le compostage</u> et le tri en <u>points d'apports volontaires (PAV)</u> vous sont proposés. Depuis leur mise en place, l'un comme l'autre soulèvent des questionnements. Voici quelques réponses et conseils.



#### Le compost attire-t-il les rats?

Il est chaud, sûr, et ressemble à un garde-manger... autant dire que le composteur est un habitat idéal pour le rongeur **SAUF SI** vous suivez certaines règles pour qu'il ne s'y installe pas.

- Évitez par exemple de jeter directement sur le tas à composter tous les restes de repas qui les attirent. Plus que par les épluchures de fruits et de légumes, les rats sont attirés par les restes cuits de viandes, de poissons, de pâtes ou de riz, mais aussi par le fromage, les coquilles d'œufs et le pain sec. Ne les mettez pas ou sinon veillez à les enfouir directement dans le tas de compost, avec les déchets verts, ce qui les rend moins détectables.
- Investissez dans une grille de fond anti-nuisibles à placer sous votre bac ou entourez votre composteur d'un grillage résistant, au maillage très fin et surtout pensez à le fermer avec un couvercle.
- Pensez à aérer votre compost régulièrement en le remuant et à l'humidifier pour favoriser la décomposition. Les rats qui préfèrent les endroits chauds et secs ne viendront pas s'y installer.
- N'isolez pas votre composteur au fond du jardin. S'il y a du mouvement autour, la tranquillité du rat va être perturbée et il partira s'installer ailleurs.

#### Les points d'apports volontaires (PAV) biodéchets dans la commune sont- ils accessibles à tous ?

Si vous n'avez pas de composteur, vous pouvez aller y déposer vos biodéchets. Ils sont ouverts à tous! A ce jour, un seul point d'apport volontaire est installé sur notre commune. Il se trouve rue du champ Monette à Ronquerolles à côté du PAV verre. Si le besoin se fait ressentir, d'autres pourraient être installés ailleurs sur la commune.

## Peut-on mettre les biodéchets de type alimentaire dans le Bac à déchets verts ?

NON surtout pas ! Si on peut mettre des déchets verts dans le composteur, en revanche il ne faut pas mettre de biodéchets dits de cuisine dans le bac à déchets verts. Les seuls déchets acceptés dans la poubelle de déchets verts sont les tontes de gazon, les tailles de végétaux, le feuillage, les petits branchages et les végétaux flétris.

#### Y a-t-il d'autres alternatives au compost de jardin?

Oui! Vous avez ce qu'on appelle le compost de cuisine ou lombricompost. Ce modèle est tout à fait envisageable mais il n'est pas fourni par la Communauté de communes du Clermontois qui met en revanche à disposition gratuitement des composteurs de jardin, sur demande.

#### · · · · · · A noter

## Reprise de la collecte des déchets verts en porte-à-porte <u>le mardi 12 mars</u>.

Prochaine interruption de la collecte du 28 avril au 05 mai 2024.



## Vie associative

#### → Café Mémoire avec l'association France Alzheimer



Mardi 5 mars de 15h à 17h, au bar *Le Moulin* à Ronquerolles.

Renseignements : 06 31 68 21 39

### → Trail de la p'tite vadrouille organisé par l'AS Agnetz Athlétisme



Samedi 16 mars à 10h et

Dimanche 17 mars à 9h

Rendez-vous sur le plateau sportif derrière la mairie

<u>Renseignements :</u> 06 21 00 58 16 ou ptitevadrouille.agnetz⊛gmail.com

## Bibliothèque

A lire en mars

- « Les ronces du sentier » de Jeanine Berducat
- « Les bohémiennes » de Jasmin Darznik
- « Les enquêtes de Maud Delage » de Marie-Bernadette Dupuy :
  - Cognac, un festival meurtrier
  - Vent de terreur sur Baignes
- « Heureux les fêlés car ils laissent passer la lumière » de Raphaëlle Giordano
- · « Les entrailles du mal » d'Olivier Merle
- · « Par la force des choses » de Claire Norton
- · « Une famille française » de Christian Signol
- « Matière noire » d'Ivan Zinberg

Pour consulter le résumé de chacun de ces livres, rendez-vous sur www.agnetz.fr/culture et loisirs/bibliothèque.

Renseignements et réservations au 03 44 78 37 72

La bibliothèque sera fermée du 2 au 8 mars inclus.

## → L'amicale boulistes d'Agnetz organise un loto pour les enfants de la commune âgés de 4 à 12 ans



Samedi 6 avril de 13h3o à 17h0o, dans la salle Saint Léger.

Inscription sur place

Renseignements : 06 75 15 20 74 ou d.nicolas2015@outlook.fr

## A l'école du Parc

Les dernières sorties, les projets en cours... l'équipe pédagogique vous informe!

<u>Le 06 février</u>: **visite au centre de tri de Villers Saint-Paul** (classe de CE2),

<u>Le 09 février</u>: première réunion du conseil des délégués avec la directrice de l'école

<u>Le 16 février</u>: **spectacle "Poicophonie"** de la compagnie *"Le cirque autour du monde"* à Maimbeville organisé par le CAL (classe de CE1)

- <u>Le 23 février</u>: **journée déguisée sur le thème des jeux olympiques** (classes de CE1/CE2/CM1/CM1-CM2/CM2), et **le thème des émotions** (CP/CP-CE1)
- <u>Le 23 février</u>: « **Café des parents** » organisé par l'AIPEAH et l'équipe pédagogique de l'école afin de présenter l'école élémentaire du Parc aux parents de la maternelle du Petit Prince .
- Projet en partenariat avec la bibliothèque municipale autour du harcèlement; débats en Education Morale et Civique/Exposition des affiches créées à la bibliothèque pour la rentrée (classe de CE2)
- Cycle "Lutte" avec l'intervenant sportif (classes de CP/ CE1/CE2)
- Cycle "Yoga" avec l'enseignante (classe de CP/CE1)



Un grand MERCI à tous ceux et en particulier à l'AIPEAH (association des parents d'élèves d'Agnetz et de ses Hameaux) qui se sont mobilisés pour sauver une de nos classes menacée de fermeture. Grâce à leur intervention, celle des élus dont celle de notre Député, elle restera ouverte.

## **Urbanisme**

# Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables : cahier de concertation

En application de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de production d'énergies renouvelables (loi APER), les communes françaises doivent définir des **ZAER** soit **des zones d'accélération des énergies renouvelables**.

Les **ZAER** sont des zones où les communes en collaboration avec les Communautés de communes choisissent d'implanter des projets d'énergies renouvelables (le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, les réseaux de chaleur...).

La concertation du public par les communes étant obligatoire pour déterminer respectivement leurs ZAER, un dossier de concertation est mis à la disposition du public du 01/03 au 31/03 2024 en mairie.

Les administrés peuvent venir y déposer leurs observations, leurs suggestions.... aux heures d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 9h/12h et de 14h/17h.

À l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera réalisé et joint à la délibération communale d'arrêt-projet des ZAER.

## En bref!

# → Une garde champêtre au sein des services municipaux

Bienvenue à **Mme Annie ULYSSE** qui a pris ses fonctions de garde champêtre, le 1er mars dernier au sein de l'équipe municipale.



L'abribus situé à

l'école maternelle a

été reculé d'un mètre

et la mairie avec la pose d'une

barrière de protection.

rendant ainsi le trottoir aux piétons.

Elle vient renforcer le service « sécurité » de la commune avec des pouvoirs de police et des compétences bien particulières, En plus d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, elle aura également pour mission

de veiller à ce que les codes de l'environnement, et le code forestier, soient bien appliqués. Vous aurez l'occasion de la croiser prochainement dans les rues, chemins et bois de notre village.

## → Le Bus pour l'emploi

- Il sera dans notre commune <u>le 12 mars</u>
- de 14h à 17h et sera stationné dans la cour de la mairie.

Renseignements: bus4-emploi@oise.fr

## Derniers aménagements sur la commune



Création d'un puits de dispersion des cendres dans le nouveau cimetière.



Création de nouveaux stationnements et reprise du gazon, rue du cimetière







Remise en peinture de la salle Saint Léger et création d'un espace de rangement pour les associations